



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3^{eme} trimestre de l'année 2019

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

20 Rivières sauvage – animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort 2019

21 Développer les dynamiques d'économie circulaire

22 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 »

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NEANT

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

NEANT

DECISIONS DU PRESIDENT

20 Rivières sauvage – animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers Mort 2019

21 Développer les dynamiques d'économie circulaire

22 Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 »

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°20/19

Objet : « Rivières sauvages : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers mort 2019 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Rivières sauvages : animation de la démarche et accompagnement de la démarche de concertation sur le Guiers mort 2019» st arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Concertation autour du projet et suivi participatif	6 000,00 €	Conseil Régional ARA	6 835,00 €
Animation de la démarche	7 670,00 €	Agence de l'eau CD 38	4 835,00 €
			2 000,00 €
TOTAL	13 670,00 €	TOTAL	13 670,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et l'Agence de l'eau seront sollicités en vue du financement de cette opération.

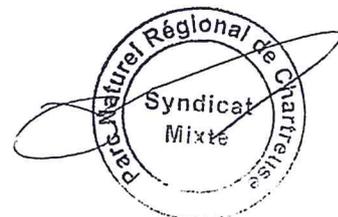
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 20/06/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°21/19****Objet** : « Développer les dynamiques d'économie circulaire »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Développer les dynamiques d'économie circulaire» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation externe	980 €	Conseil Régional ARA	8 005 €
Communication	4 355 €	Autofinancement	1 466 €
Transport	550 €		
Stage	3 586 €		
TOTAL	9 471 €	TOTAL	9 471 €

Article 2 :**Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes** sera sollicité en vue du financement de cette opération.

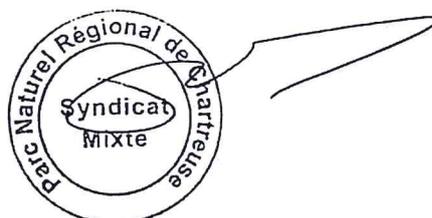
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

25 JUL. 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°22/19****Objet** : Appel à candidature 16.71 « Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Animation de la Charte Forestière de Territoire Chartreuse année 2020 » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation	52 906.40 €	Région Rhône Alpes	12 000.00 €
		FEADER	21 162.56 €
		Autofinancement	19 743.84 €
TOTAL	52 906.40 €	TOTAL	52 906.40 €

Article 2 :**Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et les fonds européens FEADER** seront sollicités en vue du financement de cette opération.

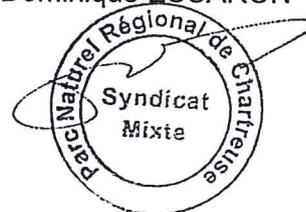
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 13 septembre 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

ARRETES DU PRESIDENT

NEANT